

Syndicat des entreprises
de génie électrique et climatique

SOMMAIRE

2-3

- Bilan social 2014
- Conférence du SERCE au Salon des Maires : « rénover l'éclairage public »
- Le Concours Lumières 2016 est ouvert !



4-5

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

- le SERCE et la filière électrique « en route vers la COP21 » - Conférence
- Le SERCE préside la Task Force « Energy » de l'AIE à Bruxelles
- Electriciens Sans Frontières : une entreprise du SERCE témoigne de son engagement



6

SÉCURITÉ

- Résultats Sécurité : un taux de fréquence toujours en amélioration
- Pénibilité : mobilisation des préventeurs et Directions « Ressources humaines »



7

FORMATION

- Qualifelec : Alexandra Del Medico, Secrétaire Générale, présente les dernières évolutions
- Le SERCE prépare un nouveau CQP « Chef de projet études »
- CQP « Monteur signalisation ferroviaire », un beau succès pour les deux dernières sessions de juin



8

EN BREF

- Publications
- Nominations
- Agenda du SERCE

Cap sur la COP21

Le SERCE avec la filière électrique se mobilise

► À lire page 4





Début décembre, Paris accueillera la XXI^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21). Ce sera l'occasion pour la filière électrique française de démontrer sa contribution au développement d'une société plus sobre en énergie. Largement décarbonée, l'électricité est l'énergie de l'innovation. Elle accompagne l'émergence des villes durables, des bâtiments intelligents, des technologies du numérique.

Six organisations professionnelles, dont le SERCE, se retrouveront le 23 novembre pour témoigner de leurs engagements dans la lutte contre le changement climatique. Lors de ce débat, je rappellerai le rôle essentiel que jouent les entreprises du SERCE qui, par leur savoir-faire et leur capacité à innover peuvent proposer des solutions sur mesure, alliant efficacité énergétique, intégration environnementale et intelligence. Leur spécificité d'intégrateurs leur permet ainsi d'accompagner l'évolution des réseaux électriques, des bâtiments et des quartiers pour construire les villes durables de demain. La convergence de l'électricité et du numérique conforte le rôle majeur de nos entreprises.

Face aux flux d'innovations technologiques, il est indispensable de développer les partenariats avec les collectivités locales pour les aider à mettre en œuvre des solutions évolutives qui s'inscrivent dans le développement durable des territoires. La rénovation de l'éclairage public en est un bon exemple. Les entreprises du SERCE s'engagent aux côtés des collectivités locales pour lutter contre les nuisances lumineuses, préserver la biodiversité et réduire les consommations d'énergie. Cette démarche passe par un dialogue constructif et exigeant sur la conception d'un projet global, innovant, permettant aux communes de réaliser dans la durée des économies de fonctionnement. Il s'agit de répondre aux attentes spécifiques de chaque maître d'ouvrage tout en intégrant ses contraintes fonctionnelles, budgétaires, de qualité de service et d'objectifs d'amélioration.

Transiter vers une société bas carbone nécessite bien évidemment d'innover et de faire évoluer sans cesse les compétences de nos équipes. Le SERCE s'y emploie, tant dans le domaine de la formation initiale que de la formation continue. À ce titre, nous venons de mettre à la disposition des entreprises, un nouveau CQP «Chef de projet études» à destination des projeteurs et techniciens de la filière «Bureau d'Etudes».

Guy LACROIX
Président du SERCE



ACTUALITÉS

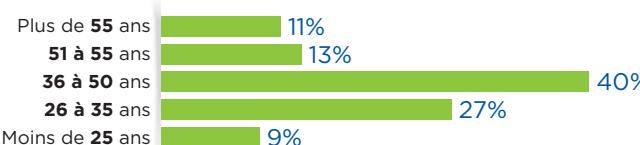
BILAN SOCIAL 2014

Réalisé en collaboration avec l'Institut I+C, le bilan social 2014 repose sur une enquête nationale adressée à l'ensemble des entreprises adhérentes du SERCE.

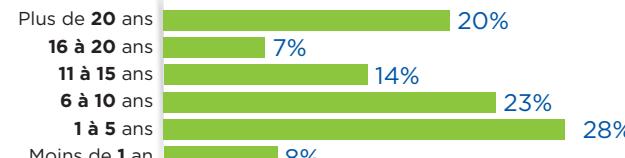


Répartition des salariés présents au 31/12/2014

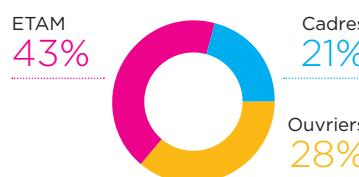
• selon leur âge



• selon leur ancienneté



• par catégories professionnelles



Nature des contrats d'embauche

Répartition des contrats de travail (hors avenants) signés en 2014 selon leur nature

	En % d'embauche
CDI	60%
Contrats de chantier	2,5%
CDD (hors intérim)	17%
Contrats d'apprentissage	13%
Contrats de professionnalisation	7,5%
Ensemble	100%

Nombre de salariés ayant suivi une formation au cours de l'exercice 2014

80.400 salariés estimés, pour l'ensemble des adhérents au SERCE
soit 70% des salariés présents au 31/12/2014



**CONSULTEZ L'INTÉGRALITÉ DU BILAN SOCIAL 2014,
SUR L'ESPACE ADHÉRENTS :**
[www.serce.fr/Espace adhérents/Social-Formation](http://www.serce.fr/Espace%20adh%C3%A9rents/Social-Formation)

ZOOM SUR...

INTERVENTION DE GUY LACROIX À LA CONFÉRENCE DE L'UFE

Le 8 octobre dernier, à moins de deux mois de la COP21, l'Union Française de l'Electricité (UFE) organisait son colloque annuel sur le thème de «**l'électricité, énergie de l'innovation et de la croissance bas carbone**». Guy Lacroix, Président du SERCE, est intervenu lors de la table-ronde consacrée à la place de la filière électrique française à l'export où il a souligné l'engagement de toute une filière d'excellence et les atouts des entreprises du SERCE dans la lutte en faveur du climat.



Il a rappelé «*qu'elles travaillent depuis longtemps dans la rénovation énergétique des bâtiments et que cette spécialité leur permet d'aller à l'exportation. Elles ont également un atout important dans tout ce qui touche l'intelligence des bâtiments comme des réseaux. Leurs compétences multi-techniques leur permettent d'associer le stockage, le pilotage des installations via l'intégration de solutions numériques performantes.*»



**MERCREDI
18 NOV** A NOTER SUR VOTRE AGENDA
18 novembre
de 11 h 15 à 12 h 15
La conférence aura lieu Hall 3 .
Salle 30 (accès libre)

salon des maires
et des collectivités locales
17, 18, 19 novembre 2015
Paris - Porte de Versailles

À l'occasion du Salon des Maires et des collectivités locales 2015, le SERCE organisera une conférence intitulée

« RÉNOVER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ÉCONOMIES, MOINS DE NUISANCES : RETOUR SUR DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES »

Trop d'installations d'éclairage public sont vétustes et pèsent sur les finances des collectivités locales. Des élus ont su choisir entre l'extinction pure et simple, et la réalisation d'un éclairage maîtrisé, durable et économique en énergie.

TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME SUR : www.serce.fr/Evénements
ou en scannant le QR Code ci-contre



L'ÉDITION 2016 DU CONCOURS LUMIÈRES EST OUVERTE !

**Concours Lumières®
2016**

Organisé par :
Le SERCE (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique) et PHILIPS LIGHTING avec le parrainage du groupe MONITEUR

Concours ouvert à tous les maîtres d'œuvre publics ou privés ayant réalisé depuis 2014 la mise en lumière d'une ou plusieurs réalisations.

3 Prix d'une valeur totale de 16 500 €

1^{er} prix : Château de Chambord (41) 2nd prix : Ville de Saint-Maurice (44) 3rd prix : Foundation d'Art Contemporain (91)

Maître d'ouvrage, vous avez réalisé récemment la mise en lumière d'un monument, d'une place, d'un parc, d'un pont, etc... Participez à l'édition 2016 du Concours Lumières® organisé par le SERCE, en partenariat avec Philips Lighting.

La mise en valeur du patrimoine par la lumière représente un vecteur d'animation, de cohésion sociale et d'attractivité touristique susceptible de dynamiser l'activité économique à l'échelle d'un site, d'un quartier ou d'une ville.

Le Concours Lumières® a pour vocation de récompenser de telles initiatives.

Créé il y a 28 ans, le Concours Lumières s'adresse aux maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ayant réalisé depuis le 1^{er} janvier 2014, la mise en lumière, pérenne et visible par tous gratuitement, d'un monument, d'un site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, ancien ou contemporain. Les illuminations festives temporaires ne sont pas prises en compte, ni celles réalisées à partir de simples projections. À l'issue du jury, trois prix seront décernés, d'un montant total de 16 500 €.

Le règlement et les dossiers d'inscription sont à retirer avant le 29 janvier 2016 auprès de Marielle Mourgues - Tél. : 01 47 20 69 45 - m.mourgues@serce.fr

TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME SUR : www.serce.fr/Evénements/Concours Lumières

BEAU TRAVAIL!

Frédéric 37 ans
Ingénieur génie énergétique et environnement
Responsable développement efficacité énergétique

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE REJOINT LA COLLECTION «BEAU TRAVAIL»

Dans la continuité de la campagne «Beau Travail» initiée en 2014, le MEDEF a décidé de lancer une nouvelle mini-série de programmes courts à l'occasion de la COP21 et de la Semaine École Entreprise.

À cette occasion, une vidéo a été réalisée à l'initiative du SERCE afin de valoriser la fonction de «**Responsable Développement Efficacité énergétique**». Ce spot souligne le rôle d'un chargé d'affaires apporteur de solutions d'optimisation énergétique, porteuses de gains financiers et garantie de confort dans le cadre d'une offre adaptée aux besoins du client.

Ce film sera diffusé le 10 décembre sur France 3 à 20 h 35 et le 15 décembre, sur France 2 à 20h35. La vidéo sera également consultable sur le site du SERCE, mi-décembre.



LE SERCE, AVEC LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE FRANÇAISE « EN ROUTE VERS LA COP21 »



Décarbonée, l'électricité est l'énergie de l'innovation. Elle accompagne l'émergence des villes durables, des bâtiments intelligents, des technologies du numérique, au service de l'efficacité énergétique.

Quelques jours avant l'ouverture de la COP21, l'ensemble de la filière électrique française se mobilise.

Six organisations professionnelles représentant les producteurs et fournisseurs d'électricité (UFE), les constructeurs d'équipements électriques (FIEEC, GIMELEC et IGNES), les installateurs et intégrateurs de services énergétiques (FFIE et SERCE) ainsi que l'association Électriciens Sans Frontières, témoigneront de leur engagement dans la lutte contre le changement climatique.

En route vers la COP21

L'électricité au service de la vie, l'électricité au service du climat

Lundi 23 novembre 2015 .
Paris - Maison des Travaux publics

POUR VOIR LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE
→ www.serce.fr/Evenements

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE S'ÉLABORE

Placé sous la tutelle du ministère du Logement, le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE), créé au printemps dernier en application de la loi transition énergétique pour la croissance verte, est chargé de limiter la création de nouvelles normes dans le bâtiment. Membre associé de la FIEEC, le SERCE participe au groupe miroir et contribue à l'élaboration des prises de position sur les textes examinés, notamment sur la Stratégie Nationale bas Carbone.



Sophie Breton, Présidente d'IGNES*, représentante de la FIEEC au sein du CSCEE.

«Il existe déjà un certain nombre d'instances consultatives amenées à traiter des sujets du bâtiment mais chacune d'entre elles a un prisme particulier. Compte tenu des mutations que connaît la filière du bâtiment (urbanisation, vieillissement de la population, enjeu climatique), et du nombre important de métiers qu'elle comprend, il était nécessaire de disposer d'une enceinte de concertation de l'ensemble des acteurs dans une approche transverse de l'ensemble des problématiques du secteur. Le CSCEE fait dorénavant partie des instances qui sont systématiquement consultées sur tous les textes réglementaires impactant la filière. En parallèle de ces consultations, le CSCEE s'est autosaisi de 3 sujets prioritaires : l'évolution des coûts de construction, la formation professionnelle et les normes de la construction. Sur ces différents dossiers, il nous appartient, en tant que filière industrielle, de veiller à ce que les évolutions envisagées

permettent de maintenir un niveau élevé en termes de performance, de sécurité et de confort pour les occupants. Nos préoccupations sont partagées par de nombreux acteurs de la filière et monde du second œuvre. La stratégie nationale bas carbone nous semble être un outil intéressant pour donner une meilleure lisibilité aux politiques publiques en cours et à venir dans le domaine climatique et énergétique, et mettre en évidence les interactions nécessaires entre les politiques sectorielles (bâtiments, transport, énergie etc.) pour progresser vers la ville durable. Pour le volet bâtiment, le projet de stratégie nationale bas carbone actuellement en consultation met pour la première fois l'accent sur le rôle central de l'occupant, sur la nécessité de piloter les consommations d'énergie, notamment l'électricité spécifique et de tenir des performances énergétiques du bâtiment sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.»

* Syndicat des Industries du Génie Numérique Énergétique et Sécuritaire

LA DIMENSION EUROPÉENNE DU SERCE AU SEIN DE L'AIE

Le SERCE a renforcé sa présence à Bruxelles en prenant la présidence de la Task Force «Energy» de l'Association des Installateurs Electriques (AIE). Ses travaux portent actuellement sur la révision des directives relatives à l'efficacité énergétique et sur le facteur de conversion énergie primaire/énergie finale.



**Alexis Cintrat, Chargé de mission
Efficacité énergétique et relations institutionnelles au SERCE**

«Parmi les travaux de la task force «Energy» figure la révision du cadre réglementaire européen. L'énergie est devenue la première des priorités de la Commission Juncker. Dans son programme d'Union de l'Énergie, elle replace le principe d'efficacité énergétique au centre de l'ensemble de ses politiques, car l'énergie la plus propre est celle qu'on ne consomme pas !

Dans cette perspective elle a lancé la révision de l'ensemble des directives relatives à l'efficacité énergétique, processus dans lequel l'AIE est déjà très investie. De notre point de vue, il faudrait notamment encourager davantage la rénovation énergétique des bâtiments, favoriser «l'efficacité énergétique active» et, sur le plan financier, privilégier les solutions présentant un retour sur investissement court. Le SERCE et l'AIE ont répondu à la consultation de la Commission sur la révision de la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et resteront impliqués dans la révision en cours de ce texte ainsi que des autres directives relatives à l'efficacité énergétique et à l'étiquetage énergétique.»



Une de nos autres priorités concerne le souhait de la Commission européenne de réviser le facteur de conversion énergie primaire/énergie finale. L'énergie finale correspond à l'énergie disponible pour le consommateur en bout de chaîne : c'est celle qui est comptabilisée sur nos factures. L'énergie primaire tient compte de l'énergie nécessaire à la production, au transport, elle prend également en compte les pertes. Afin de pouvoir comparer ces deux unités, il existe un facteur de conversion pour chaque source d'énergie. Pour l'électricité il est fixé à 2,58 alors que sa valeur est de 1 pour le gaz, le fioul ou le pétrole. Cela signifie que 1 kWh d'énergie finale est égal à 2,58 kWh d'énergie primaire pour un équipement électrique. Tandis que pour un équipement au gaz ou au fioul qui consomme 1 kWh d'énergie finale, il consomme également 1 kWh d'énergie primaire. Cela laisse penser que ces équipements consomment moins d'énergie alors que la réduction est artificielle et qu'à l'inverse ils sont fortement carbonés. Au sein de l'AIE, nous estimons que l'alternative consisterait à appliquer un facteur de conversion à d'autres sources d'énergie pour ne pas discriminer uniquement l'électricité. Ce facteur de conversion doit être évolutif et régulièrement révisé afin de refléter au mieux les objectifs énergétiques et climatiques européens.»

Réseaux

LES ENTREPRISES DU SERCE : DES PARTENAIRES DE PROXIMITÉ POUR UN ÉCLAIRAGE MAITRISÉ

La loi Transition énergétique prévoit que les nouvelles installations d'éclairage public fassent preuve d'exemplarité énergétique et environnementale. Cette démarche rejoint celle entamée depuis plusieurs années par les entreprises du SERCE soucieuses de proposer des solutions à la fois performantes et durables, permettant de réduire la consommation énergétique et l'impact environnemental des installations d'éclairage public. À l'occasion du Salon des Maires 2015 et de la COP21, les entreprises du SERCE formalisent leur engagement auprès des collectivités pour les aider à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux, économiques et sociétaux liés à l'éclairage notamment par :

- l'accompagnement des collectivités locales dans la réalisation de leur Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) et le conseil sur les choix des innovations technologiques les mieux adaptées à leur réalité de terrain ;
- la limitation des nuisances lumineuses et préservation de la biodiversité par le recours à des matériels performants et à une gestion de l'éclairage dans le temps ;
- l'engagement sur une performance énergétique dans la durée ;
- le recyclage des matériels pour une meilleure participation à l'économie circulaire.

COMITÉ DE LIAISON SERCE/ERDF

Le Comité de liaison SERCE-ERDF s'est réuni le 21 octobre. Parmi les nombreux sujets à l'ordre du jour, le SERCE a signalé notamment les difficultés liées au manque de lissage de la charge sur l'année ainsi que sur la nécessité d'une concertation sur le déploiement du PSEDO. Le niveau d'avancement des travaux des groupes de travail sur le géo-référencement, la qualification des entreprises, la sécurité ont également été évoqués.



UNE ENTREPRISE DU SERCE TÉMOIGNE DE SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

Pascal Schuster, administrateur du SERCE, Président de SAG France

«Une trentaine de nos collaborateurs a participé au marathon de Metz le 11 octobre dernier (cf. photo) en soutien à l'action d'Électriciens Sans Frontières (ESF), principalement sous forme de relais à 2 ou 4 personnes. Cette mobilisation symbolise la volonté d'un travail en équipe et du partage de l'effort, sens même de la philosophie d'ESF.

Cet élan de solidarité témoigne de l'engagement individuel et collectif des femmes et des hommes de notre entreprise en faveur d'actions concrètes, dont SAG France porte haut les valeurs aussi bien en interne qu'en externe, valorisant ainsi l'état d'esprit de ses collaborateurs. Nous contribuons financièrement aux différents projets menés par l'association au niveau mondial et souhaitons en particulier nous impliquer dans deux pays où nous développons déjà des actions, le Maroc et le Burkina Faso.



Partie prenante de notre démarche RSE, notre soutien aux actions d'ESF permet à SAG France et à ses employés, de sortir du cadre purement franco-français et de prendre conscience qu'encore au XXI^e siècle de nombreuses populations n'ont toujours pas accès à l'électricité. En ce sens nous souhaitons promouvoir le mécénat de compétences (détachement de techniciens sur place) pour aider ces pays, non équipés ou en situation de sinistre, à construire ou reconstruire leurs réseaux d'électricité. La générosité, le partage et l'ouverture sur le monde sont au centre de notre engagement pour permettre à chacun de s'impliquer et mettre en perspective la situation au niveau mondial.»

Environnement

TRAVAUX DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT » : BILAN ET PERSPECTIVES



Patrick Colin, Président de la commission «Environnement» du SERCE

«Depuis 2014, date à laquelle j'ai pris la présidence de la commission, nous avons étoffé les membres participants pour avoir une meilleure représentativité de l'ensemble des entreprises adhérentes. En 2015, la commission a mené différentes actions visant à promouvoir l'environnement auprès des adhérents. Nous avons renforcé **nos partenariats avec les éco-organismes Recylum et Ecologic** sur la filière des DEEE, et poursuivi le développement de notre **outil d'aide au calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Ce logiciel, qui sera finalisé en 2016, permettra aux entreprises de disposer d'un outil simple d'évaluation de leurs émissions de GES qu'elles pourront mettre en valeur dans le cadre d'appels d'offres ou lors de la réalisation de leurs chantiers. Le SERCE est également représenté, via des membres de la commission «Environnement» au sein de différentes commissions de la FNTP et du Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Au sein de différents groupes de travail de la commission «Environnement» de la FNTP, les travaux concernent **la biodiversité** où sont notamment traités

les sujets liés aux **plantes invasives** et aux **déchets du BTP**, en particulier les impacts liés aux textes ou projets de textes législatifs relatifs à la transition énergétique et à l'économie circulaire. Nous sommes également présents au sein de la commission du MEDDE concernant les DEEE où nous participons aux projets de textes ainsi qu'aux renouvellements des agréments des éco-organismes. Dans ce contexte, la commission «Environnement» représente les entreprises du SERCE dans les plus hautes instances, pour défendre ses positions sur l'évolution nécessaire des textes réglementaires. En matière de communication, elle met à la disposition des adhérents tous les outils utiles à la mise en place d'actions concrètes et favorise l'échange sur les bonnes pratiques pour qu'un maillage vertueux vienne servir le développement économique général et le respect de l'environnement en particulier. En 2016, nous allons poursuivre nos actions et accentuer la communication sur les actions menées par la commission «Environnement» notamment à destination des directions de nos entreprises adhérentes. Le nouveau site internet du SERCE sera un moyen qui permettra aux adhérents de suivre les avancées de nos travaux et de progresser dans la mise en place de leurs démarches environnementales. Les entreprises du SERCE ont compris que les enjeux environnementaux étaient une source de développement de l'économie où nos activités, nos métiers doivent avoir leur place.»

SÉCURITÉ

LA BAISSE DU TAUX DE FRÉQUENCE SE POURSUIT



L' excellente performance enregistrée par le taux de fréquence consolidé des salariés permanents des entreprises du SERCE au 2^{ème} trimestre 2015 (10,4), a permis au taux de fréquence calculé sur les 12 derniers mois d'atteindre la valeur record de 10,7.

— Taux de fréquence des salariés permanents
— Taux de gravité, des salariés permanents

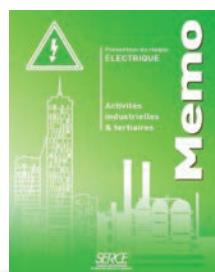
PÉNIBILITÉ : MOBILISATION DES PRÉVENTEURS ET RESPONSABLES « RESSOURCES HUMAINES »

La loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 a supprimé la fiche individuelle de pénibilité et a renvoyé aux branches professionnelles le soin d'établir des référentiels professionnels qui seront homologués par arrêté ministériel permettant d'apporter une sécurisation juridique au système.

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) est chargée de centraliser les familles d'emplois de chaque syndicat de spécialité, dont le SERCE, et d'établir le référentiel des travaux publics qui sera homologué par arrêté ministériel après avis de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

La Commission « Questions Sociales » du SERCE poursuit sa collaboration avec la Commission « Prévention et Sécurité » pour élaborer un tableau croisé des familles d'emplois concernées par les dix facteurs d'exposition, en fonction des filières d'activités. Cet outil pratique permettra aux entreprises d'identifier les salariés exposés au-delà des seuils pour chaque facteur de pénibilité, après application des mesures de protections collective et individuelle.

NOUVEAU GUIDE « PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE »



Déjà diffusé à plus de 8500 exemplaires

Déjà diffusé à plus de 4000 exemplaires

Un dernier opus vient clore la collection des guides publiés par le SERCE, consacrés à la prévention du risque électrique. Il concerne les entreprises exerçant leur activité dans les réseaux HTB.

Comme pour les précédents titres consacrés aux activités « Industrie-tertiaire » et « Réseaux HTA-BT », ce mémo destiné aux monteurs explicite la prévention du risque électrique telle que l'a développée la norme NF C-18 510 de janvier 2012. Il est complété d'un guide à destination des personnes chargées de l'organisation de la prévention et de la formation.

 Ces trois Mémos et les guides d'accompagnement, sont téléchargeables sur le site www.serce.fr dans l'Espace adhérents, rubrique « [Documents/Publications adhérents/Mémos et Guides SERCE](#) »

ERDF MET EN ŒUVRE LE « PSED »

(Prescriptions de Sécurité de l'Exploitant au Donneur d'Ordre)

Le PSED définit les principes d'organisation et les procédures applicables aux circonstances opérationnelles caractéristiques des travaux sur ou à proximité des réseaux de distribution électriques dont ERDF est l'exploitant. Ce texte fondamental s'inscrit dans une démarche visant à unifier les procédures de coordination entre les maîtres d'ouvrage des réseaux de distribution et les entreprises prestataires sur l'ensemble du territoire national. Sa mise en œuvre s'appuie sur une quinzaine d'Instructions de travail Sous Tension (ITST) et plus de trente Instructions Permanentées de Sécurité (IPS) dont la version nationale peut être déclinée dans chacune des 25 directions régionales d'ERDF.

Lors du comité de liaison d'octobre dernier, ERDF et le SERCE sont convenus de travailler ensemble sur une version actualisée de ces documents pour prendre en compte les observations des entreprises.

FORMATION

QUALIFELEC : 60 ANS ET DE NOUVELLES QUALIFICATIONS !

Accréditée par le Cofrac, l'association QUALIFELEC dont le SERCE est administrateur, délivre des qualifications aux entreprises de génie électrique et climatique dans huit domaines d'activités : installations électriques ; chauffage, ventilation et climatisation ; branchements et réseaux ; bâtiment communicant ; éclairage public ; courants faibles ; maintenance des installations électriques et antenne.



Alexandra Del Medico, Secrétaire générale de QUALIFELEC

«Qualifelec a fêté ses 60 ans d'existence le 1^{er} juillet 2015. Ce fut l'occasion de dévoiler nos évolutions majeures : révisés et modernisés, les référentiels de qualification vont offrir une meilleure visibilité aux entreprises sur le marché. Le processus de qualification va être réorganisé pour 2016 et permettra de qualifier de nouvelles entreprises chaque mois. Les entreprises qualifiées auront accès à un «espace

Client» sécurisé sur notre nouveau site internet www.qualifelec.fr. Ils pourront remplir leur dossier de qualification en ligne dans un espace privatif et y télécharger leurs certificats. La gestion de plusieurs qualifications et de plusieurs sites qualifiés en ligne facilitera le parcours de qualification.

Depuis août, de nouveaux référentiels sont en ligne. La qualification des installations électriques a été retravaillée pour se positionner sur les marchés

suivants : **la qualification « logement, commerce, petit tertiaire » et la qualification « Moyen gros tertiaire, industrie »**. Au sein de ce domaine, des nouvelles mentions apparaissent. La **mention « Études et Conception »** permettra aux entreprises de valoriser cette compétence. Tout comme la **mention « Ensembles Complexes »** et la **mention « IRVE »***. La maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les clients au sens large pourront s'appuyer sur ces nouvelles qualifications pour leurs projets de travaux. Nous allons enrichir la qualification **« Éclairage Public »** d'une nouvelle **mention « Economies d'Energie »** à la demande du SERCE, membre de notre Conseil d'Administration.

Une classification des entreprises permet de tenir compte de la diversité de la taille des entreprises pour nos principales qualifications. Notamment, le nombre minimum de techniciens est défini selon le nombre de personnels exécutants.»

* IRVE : Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique

LE SERCE PRÉPARE UN NOUVEAU CQP « CHEF DE PROJET ÉTUDES »

Un nouveau CQP destiné à valoriser la filière bureau d'études a été initié par le SERCE et validé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) du BTP, le 6 octobre dernier.



Jean-Loup Roch, DRH Délégué, Pôle Nord et IDF, COFELY INEO, Groupe ENGIE

«La filière «Études» est aujourd'hui en pleine évolution. Elle se situe à l'intersection des technologies de l'énergie électrique, des technologies de l'information et de la communication, du droit de l'environnement... Elle est au centre de «l'efficacité énergétique». Elle doit accompagner la stratégie des entreprises pour évoluer vers plus de «conception» tout en étant à la hauteur de la complexité et de la technicité croissantes des marchés. Pour répondre à l'ensemble de ces problématiques, une nouvelle redistribution des responsabilités mais aussi la redéfinition d'une nouvelle filière «Études», valorisante pour les personnels des bureaux d'études, a été mise en place dont la clé de voute est la création de la fonction «Chef de projet Études», reconnue par un CQP. Avec un groupe de travail issu des entreprises du SERCE, associant la filière Ressources Humaines et la filière «Études», nous avons travaillé en mode projet pendant près de deux ans et abouti à un référentiel de compétences qui compte trois activités



principales et 24 compétences associées. Pour résumer, les attentes portent sur l'analyse en amont du projet, sa bonne conduite, l'organisation et le développement du Bureau d'études (BE).

Le CQP et la formation associée s'adressent à des salariés de BE ayant un niveau d'études Bac+2, comme des projeteurs, avec une expérience de l'ordre de 5 ans, et un fort potentiel d'évolution. Le «chef de projet études» étudie la faisabilité d'un projet à caractère complexe et/ou de taille importante en analysant les besoins du client ; il élabore des solutions techniques et économiques innovantes. Dans un environnement à forte valeur technologique, il peut faire évoluer l'offre technique dans le respect des normes tout en s'adaptant à des interlocuteurs variés. Il supervise les études d'exécution et coordonne l'équipe (dessinateur, technicien d'études,...). Interlocuteur privilégié du client sur les plans techniques, il agit en étroite collaboration avec le responsable d'affaires à qui il est amené à rendre compte. Côté entreprises, le premier enjeu est d'adapter et de renforcer les compétences des BE qui doivent retrouver leur statut de référent métier. Le second enjeu est de reconnaître et valoriser une «branche» d'expertise dans nos BE, où l'emploi de «chef de projet études» est la voie d'entrée.»

UN BEAU SUCCÈS POUR LE CQP « MONTEUR SIGNALISATION FERROVIAIRE »

96 % DE RÉUSSITE AUX DEUX DERNIÈRES SESSIONS DE JUIN.

Réunis sur le site de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), en présence de Jean-Marie Moynot, Président du jury, 23 des 24 candidats présentés ont été certifiés et ont réussi avec succès les épreuves du QCM et de l'entretien avec le jury.

Chaque année, pour répondre aux besoins des entreprises du secteur et valoriser les compétences de leurs collaborateurs, le SERCE propose des sessions de formation en alternance de 350 heures, sur le site de GTIF à Montceau-les-Mines, débouchant sur une journée de certification validant le cursus annuel.

Deux nouvelles sessions de formation ont démarré en septembre dernier et les journées de certification sont déjà programmées pour les 21 et 22 juin 2016.



EN BREF

L'AGENDA DU SERCE

Novembre

16 novembre	Objectif fibre : groupe de travail «Formation»
17 au 19 novembre	Salon des Maires – Stand SERCE : Hall 3 - M 57
18 novembre	Conférence SERCE : «Rénover l'éclairage public Des économies, moins de nuisances : retours sur des expériences réussies» (Hall 3, salle 30)
20 novembre	Objectif fibre : réunion plénière Commission «Postes HTB»
23 novembre	Conférence «L'électricité au service de la vie, l'électricité au service du climat, en route vers la COP21»
24 novembre	Remise du 3ème prix Concours Lumières à la ville de Saint-Nazaire (44)
26 novembre	Bureau du SERCE
27 novembre	Commission «Qualification»

Décembre

1 décembre	Commission «Réseaux de communication»
4 décembre	Rencontre avec les entreprises des régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté
8 décembre	Commission «Prévention & Sécurité»
	Commission «Environnement»
9 décembre	Réunion des Délégués et Conseillers régionaux du SERCE
10 décembre	Conseil d'administration du SERCE
14 décembre	Commission «Centrales et nucléaire»
15 décembre	Commission «Qualification»
	Présentation des activités des entreprises du SERCE aux élèves ingénieurs de l'ESTP
17 décembre	Commission «Caténaires»

Janvier

12 janvier	Commission «Signalisation transport»
14 janvier	Bureau du SERCE

NOMINATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yann Rolland (Cofely Ineo)
Président-Directeur Général

COMMISSION



Jean-Raymond Artaud (CEGELEC SDEM)
Président de la Commission «Qualification»

RÉGIONS



Thierry Persia (Ampères Energies)
Délégué régional PACA
Languedoc-Roussillon



Franck Croutte (Vinci Energies)
Conseiller régional «Réseaux» Picardie



Christophe Debray (SPIE)
Conseiller régional «Industrie-Tertiaire»
Picardie



le SERCE soutient l'action
d'Electriciens Sans Frontières

Crédits photos :
©COFELY INEO / ©Electriciens sans frontières /
©Objectif Fibre / ©SAG France / ©UFE /
©Xavier Boymond



Contact PRESSE

Agence C-Comme Vous

Tél. : 0145 312083
vanessa@c-commevous.com
www.c-commevous.com

@CCommeVous

PUBLICATIONS

Le déploiement de la fibre optique en aérien

Le SERCE, partenaire de la plate-forme Objectif Fibre, a participé au groupe de travail «Bonnes pratiques professionnelles» qui, à la demande de la Mission Très Haut débit, a entrepris la rédaction d'un nouveau livret. Intitulé **«Guide pratique sur la desserte blom (boucle locale optique mutuelle) en aérien»**, ce document s'adresse aux professionnels chargés du déploiement sur la partie **«horizontale»** du réseau, à l'extérieur des bâtiments.

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE SUR :
www.serce.fr/Publications

à partir de fin novembre.



À l'occasion de la publication de ce nouveau guide, la plate-forme Objectif fibre organise un évènement sur site, sur le thème : **«Aménagement numérique des zones moins denses : déploiement de la boucle locale mutualisée sur supports en aérien»** à Epinay-sur-Seine, le 26 novembre 2015, de 9 h 30 à 13 h 30

LES RENDEZ-VOUS DU SERCE

Mi-octobre, Le SERCE et la FIEEC ont rencontré la **DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine)** dans le cadre d'une consultation sur un projet de décret de la transition énergétique.

Une réunion a eu lieu début novembre entre Guy Lacroix, Président du SERCE, et le **nouveau président du RTE, François Brottes** pour un tour d'horizon sur les activités des entreprises sur le réseau de transport d'électricité.

Retrouvez SERCE'INFOS
et toutes les informations du SERCE
sur le site internet :

www.serce.fr



Contact SERCE

Marielle Mourges

Tél. : 01 47 20 69 45
www.serce.fr
www.metiers-electricite.com

@SERCE_France